

POUR QUI ?

Pour les dirigeants bénévoles des associations soumises à la convention collective nationale du sport et des associations soumises à la convention collective nationale de l'animation de moins de 10 salariés

SERVICES

- Bulletins de paie
- Déclaration des charges sociales
- Établissement du contrat de travail et des documents annexes
- Documents de fin de contrat
- Informations juridiques et sociales
- Traitement des absences, maladies, congés divers ainsi que la prévoyance
- Formalités administratives liées au salarié
- Simulations

COMMENT ?

Vous signez une convention avec le CDOS de l'Isère, le tiers de confiance.

Vous devez communiquer les éléments suivants auprès du CDOS de l'Isère :

- Le taux horaire brut
- Le nombre d'heures
- Le type de contrat de travail

Le CDOS remet à votre association les bulletins de salaires et transmet les déclarations sociales et fiscales aux organismes sociaux concernés.

GRILLE TARIFAIRE

Services	Tarif	Précision
Frais de dossier	60 €	Adhésion d'une nouvelle association
Gestion Courante	220 €	Fiches de paie par salarié par an (55€ par salarié par trimestre)
Services supplémentaires	Tarif	Précision
Fin de contrat	20 €	Formalités administratives par salarié
Modification tardive ou abusive	15 €	Modification transmise après le dernier jour du mois de paie en cours



CONTACTS

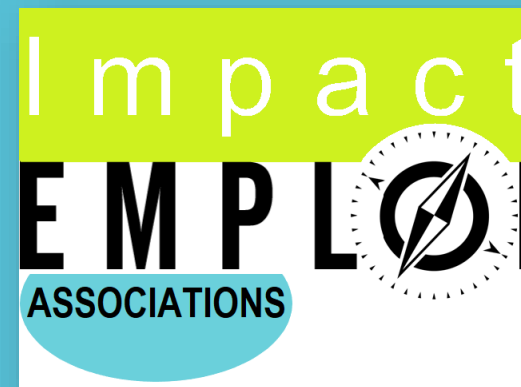
 Anne MIRANDA
 annemiranda@franceolympique.com
 04 38 24 04 90

 Sylvia SPADA
 sylviaspada@franceolympique.com
 04 38 24 03 68

ADRESSE

Maison Départementale des sports
7 rue de l'industrie
38 320 Eybens

<https://www.cdos-isere.fr/impact-emploi/>



UN SERVICE CLÉ EN MAIN POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS LA GESTION DE PAIE

Impact Emploi, proposé par l'URSSAF de Auvergne Rhône Alpes et le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Isère, est un service qui vous permet de vous décharger de l'ensemble des tâches administratives et déclaratives liées à l'emploi de salariés

